

Référence : SAJ/N/2022-7

LE PRESIDENT

Vu la Charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) du 26 janvier 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans du 23 novembre 2018 instituant le Comité à l'intégrité scientifique et à la déontologie de la recherche (CIDR) ;

Considérant la lettre de mission du référent intégrité scientifique ;

DECIDE

Article unique

Monsieur William MAROIS est nommé aux fonctions de référent intégrité scientifique de l'Université d'Orléans à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Orléans, le 1^{er} novembre 2022



Éric BLOND